

Nantes, le 25 septembre 2020

Commission permanente du vendredi 25 septembre 2020

## Plan de relance

**La Région soutient la filière du livre et le lancement d'une « Quinzaine du livre ligérien »**

**Annoncé dans le cadre du plan de relance adopté au début de l'été, le soutien régional au secteur de la culture, et plus particulièrement de la filière livre, se concrétise aujourd'hui par deux actions : le soutien de Mobilis (Pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire) à hauteur de 40 000 € pour le lancement d'une quinzaine du livre Ligérien ; et la création d'un fonds de soutien aux libraires et éditeurs des Pays de la Loire, en partenariat avec le Centre National du Livre (CNL) et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) abondé à hauteur de 300 000 €.**

**40 000 € pour valoriser le livre ligérien**

Fermeture des librairies, annulation de temps forts tels que le salon Livre Paris, auquel la Région participe chaque année, le Confinement a fortement impacté les éditeurs régionaux et les libraires. Pour remédier au manque de promotion et de visibilité sur les publications proposées par ces acteurs régionaux, la Région soutient Mobilis, pôle régional de coopération du livre et de la lecture en Pays de la Loire, pour l'organisation d'un temps fort de valorisation des éditeurs régionaux et librairies indépendantes du territoire. Ce temps fort « Circuit court – Quinzaine du livre en Pays de la Loire », se déroulera du 14 au 28 janvier 2021 sur l'ensemble des cinq départements, en partenariat avec les associations professionnelles ALIP (libraires) et Colibris (éditeurs). Les écrivains, également fragilisés par la crise du Covid-19 seront rémunérés pour venir présenter leurs ouvrages.

**300 000 € pour un fonds de soutien aux libraires et éditeurs**

La Région s'est associée avec le CNL et la Drac des Pays de la Loire pour élaborer un plan de relance commun, en direction des éditeurs et des libraires avec notamment la création d'un fonds de soutien. Ce plan vise à accompagner la reprise de l'activité d'édition, de diffusion et de ventes de livres, en complément des aides générales d'urgence apportées durant la période de fermeture. **Deux dispositifs sont mis en place en direction des librairies, pour compenser leur perte d'exploitation pendant la période de fermeture, et les accompagner dans leurs projets de modernisation.** Les éditeurs régionaux fragilisés par la crise seront quant à eux soutenus financièrement via **une aide exceptionnelle** pour leur permettre d'honorer leurs charges (notamment les droits d'auteurs) et éviter les licenciements ou les faillites.

**CONTACT PRESSE****Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) – 06 77 66 11 16